

TABLEAU RÉSUMÉ D'INFORMATIONS ADMINISTRATIVE ET ÉCONOMIQUE
PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION PRODUCTIONS VÉGÉTALES

CATÉGORIES	BLÉ D'ALIMENTATION ANIMALE (BAA + BPA)
Période d'assurance	1 ^{er} août au 31 juillet
Minimum assurable	15 hectares annuellement, par catégorie ou en combinaison
Limite de protection	2009-2010 : 3,4 t/ha 2010-2011 : 3,5 t/ha 2011-2012 : 3,23 t/ha
Calendrier de paiement	Décembre (40 %) Avril (70 %) Janvier (Final)

Année d'assurance	2009-2010 (Final)		2010-2011 (Final)		2011-2012	
Rendement du modèle	3,4 t/ha		3,5 t/ha		3,23 t/ha	
	\$/t	\$/ha	\$/t	\$/ha	\$/t	\$/ha
Revenu stabilisé	286,94	975,61	236,88	829,58	235,36	760,23
Revenu stabilisé ajusté ⁽¹⁾	283,78	964,85	223,84	783,90	217,46	702,40
Prix du marché	154,94	526,80	205,76	720,59	235,00	759,05
Compensation totale	128,84	438,05	18,08	63,31	0,00	0,00
1 ^{re} avance	déc 09	230,31	déc 10	106,73		
Ajustement			fév 11	-73,86		
2 ^e avance	avril 10	90,43				
Ajustement			déc 11	-24,10		
FINAL	fév 11	117,31	janv 12	54,54		
TOTAL versé à ce jour		438,05		63,31		0,00
Compensation résiduelle		0,00		0,00		0,00
Nombre d'adhérents	948		887		895	
Unités compensables	22 359 ha		21 200 ha		20 077 ha	

Contribution totale ASRA ⁽²⁾		87,40		63,30		41,97
Moins crédit de contribution						
Contribution nette ASRA après crédits		87,40		63,30		41,97
1 ^{re} retenue	déc 09	107,41	déc 10	87,40	déc 11	41,97
2 ^e retenue	avril 10	-20,01	déc 11	-24,10		
3 ^e retenue						
4 ^e retenue						
5 ^e retenue						
TOTAL retenu à ce jour		87,40		63,30		41,97
Contribution résiduelle		0,00		0,00		0,00
Unités cotisables	22 497 ha		21 200 ha		20 077 ha	

REMARQUES	(1) Le revenu stabilisé est ajusté à la baisse pour tenir compte des montants versés par d'autres programmes. Toutefois, les taux de contribution sont réduits du tiers des montants correspondant à ces ajustements. L'ajustement du revenu stabilisé est attribuable aux programmes suivants : 2009-2010 : Agri-invest. 2009 2010-2011 : Agri-invest. 2010, Agri-Québec 2010 2011-2012 : Agri-invest. 2011, Agri-Québec 2011
	(2) Taux de contribution pour les unités excédant 899,1 ha (toutes catégories confondues) : 2010-2011 : 65,88 \$/ha 2011-2012 : 57,57 \$/ha
Mise à jour des prévisions de compensation : 30 janvier 2012	

Note 1 : Les montants de compensation calculés dans le cadre du programme complémentaire ASRA doivent être diminués des montants octroyés individuellement en vertu du programme Agri-stabilité.

Note 2 : La Financière agricole du Québec décline toute responsabilité quant à l'utilisation de ces prévisions.

Dernière mise à jour du tableau : 30 janvier 2012